



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

L'inscription aux téléprocédures du MAA

S'inscrire avec un SIRET

- Créer un compte de connexion
- Activer le compte de connexion
- Débloquer le compte

- **Créer un compte de connexion**

Voici comment créer un compte de connexion aux téléprocédures du Ministère de l'agriculture et l'activer ultérieurement avec un SIRET.

Une fois connecté au service d'inscription

- 1 Choisissez « Je souhaite créer un compte ». Cliquez sur « Étape suivante »

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je souhaite créer un compte.

Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.

Je souhaite modifier mon mot de passe.

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Etape suivante](#)

- 2 Choisissez « Je dispose de mon SIRET »

- 3 Indiquez alors le SIRET de votre entreprise et remplissez les autres champs et le filtre anti-spam.

Si le système détecte automatiquement qu'un code TéléPAC ou un code d'activation vous ont été précédemment attribués mais que vous n'êtes pas en sa possession, cliquez sur « Je ne dispose pas de code » et sur « Étape suivante »

- 4 Validez l'adresse qui est affichée sur l'écran et cliquez sur « Envoyer ». Vous pouvez, en attendant, quitter le portail d'inscription.

Un code d'activation sera envoyé à l'adresse de l'établissement correspondant au SIRET renseigné, par courrier postal sous 5 jours maximum. Le code indiqué dans le courrier vous permettra de finaliser la création de votre compte puis de l'activer.

- Activer le compte de connexion

Une fois le code d'activation reçu par courrier et connecté au service d'inscription

- 1 Choisissez « Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère ». Cliquez sur « Étape suivante »

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je souhaite créer un compte.

Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.

Je souhaite modifier mon mot de passe.

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Étape suivante](#)

- 2 Saisissez votre identifiant de connexion (votre SIRET), le code d'activation reçu par courrier postal et un filtre anti-spam

Si le code d'activation est invalide, votre compte se bloquera après 5 tentatives infructueuses.

Pour débloquer votre compte, consultez [Vous avez bloqué votre compte après un trop grand nombre de saisies du code d'activation](#)

- 3 Votre compte est créé. Vous devez maintenant définir un mot de passe personnel pour activer votre compte et terminer la procédure.

► ***Vous pouvez vous connecter à toutes les téléprocédures du MAA avec comme identifiant de connexion votre SIRET et le mot de passe personnel que vous venez de créer.***

- **Débloquer le compte**

Consultez la procédure de déblocage, si votre compte est bloqué après un trop grand nombre de saisie du mot de passe

Consultez la procédure de déblocage, si votre compte est bloqué après un trop grand nombre de saisie du code d'activation